

## COMITÉ INTERNATIONAL

FONDATION D'UNE SOCIÉTÉ EN ROUMANIE ET DISSOLUTION  
DE CELLE DES ÉTATS-UNIS

*Trente-quatrième circulaire à Messieurs les présidents et les membres  
des Comités centraux de secours aux militaires blessés.*

Genève, le 23 août 1876

Messieurs,

Deux fois déjà, depuis le commencement de cette année, nous avons eu à vous annoncer la formation de nouvelles sociétés de secours dans l'Europe orientale (au Monténégro et en Serbie), et nous venons aujourd'hui vous faire part de la fondation d'une société du même genre en Roumanie. La jeune *Société roumaine de la Croix rouge* nous a témoigné le désir d'être mise en rapport avec les sociétés des autres pays, et nous nous empressons de faire droit à sa requête. Il y a longtemps que nous souhaitions de voir la Croix rouge arborée sur le Bas-Danube ; aussi avons-nous appris avec satisfaction, par une lettre datée du 27 juillet, que les difficultés qui s'y opposaient avaient été victorieusement surmontées. Les événements dont la Serbie est actuellement le théâtre, suivant de près l'adhésion du gouvernement roumain à la Convention de Genève, semblent avoir déterminé la création de la société dont nous parlons.

Celle-ci a bien voulu nous communiquer ses statuts, qui nous ont paru irréprochables au point de vue des intérêts généraux de notre œuvre. La Société a même donné des garanties de l'esprit de fraternité qui l'anime, en envoyant, dès les premiers jours de son

existence, à l'armée serbe du Timok, une ambulance composée de douze médecins et pharmaciens, avec deux voitures et une ample provision de matériel sanitaire. L'offre d'un secours semblable, faite simultanément par elle à la Turquie, n'a pas été acceptée.

Les noms des membres du Comité provisoire de Bucharest, qui sont presque tous de hauts fonctionnaires de l'Etat, montrent aussi qu'il s'agit d'une institution sérieuse, digne d'inspirer confiance à ceux qui noueront des relations avec elle.

Placé sous le patronage de Son Altesse la Princesse régnante, le Comité roumain a pour président le Prince Démétrius Gr. Ghika, ancien président de la Chambre des députés et du Conseil des ministres, actuellement sénateur, etc. Les secrétaires sont MM. le docteur Kernbach et Nicolas Ch. Ghika.

Nous pensons que nos honorables correspondants se réjouiront avec nous de cette nouvelle conquête de la Croix rouge, qui lui assure des adhérents sur un point du territoire européen où, de tout temps, l'on a beaucoup guerroyé.

Si la Croix rouge a gagné du terrain du côté de la Roumanie, elle en a malheureusement perdu ailleurs, et nous avons à vous apprendre la cessation de nos rapports avec l'Amérique. Après avoir été fondée à New-York en 1866, la *Société de secours des Etats-Unis* n'a jamais entretenu, à notre connaissance du moins, de relations internationales : en 1869, par exemple, elle n'a point envoyé de délégués à la Conférence de Berlin, qui lui en a témoigné publiquement son chagrin ; pendant la guerre de 1870-1871, nous ne croyons pas qu'elle soit venue en aide aux belligérants ; depuis plusieurs années aussi elle nous laissait sans nouvelles et ne répondait pas même à nos communications. Le mystère de cette inaction prolongée vient enfin de nous être révélé par une lettre de l'ex-président de la Société, le docteur Henry-W. Bellows. Il paraît que l'Association américaine s'est dissoute, parce qu'elle a compris combien sa position était fautive, dans un pays dont le gouvernement se refusait avec persistance à signer la Convention de Genève. Un message destiné à nous instruire de cette détermination, qui nous aurait été envoyé il y a déjà plus de cinq ans, ne nous est jamais parvenu.

C'est ce qui explique pourquoi nous venons si tardivement por-

ter ce fait à votre connaissance. Mais nous ne pouvons le consigner ici sans y joindre l'expression de nos regrets, et sans inviter tous les amis de la Croix rouge à nous aider de leur influence, pour provoquer la résurrection de la société dont nous déplorons aujourd'hui la perte, en obtenant du cabinet de Washington qu'il adhère au traité de 1864.

Agrérez, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Pour le Comité international de la Croix rouge :

*Le Secrétaire,*

G. ADOR.

*Le Président,*

G. MOYNIER.

---

FORMATION D'UNE NOUVELLE SOCIÉTÉ DE SECOURS  
A CONSTANTINOPLE

Par notre 33<sup>me</sup> circulaire, datée du 8 juillet 1876<sup>1</sup>, nous avons exposé l'inaction absolue de la *Société ottomane de secours aux blessés*, fondée en 1868, et nous avons annoncé en même temps que nous ne négligerions rien pour remédier à cet état de choses. Aujourd'hui, bien que nous ne soyons pas encore en mesure de notifier régulièrement aux Comités centraux la résurrection de la Société ottomane, nous pouvons cependant donner ici quelques informations anticipées, qui nous permettent d'espérer que notre but sera prochainement atteint.

Nous avons eu la satisfaction de trouver en M. le docteur Péchedimaldji un auxiliaire zélé et capable, qui s'est mis courageusement à l'œuvre pour seconder nos intentions. Il a sollicité et obtenu de la *Société impériale de médecine* de Constantinople, qu'elle prit l'initiative pour fonder une société nouvelle, en lieu et place de celle qui ne fonctionnait plus. En même temps il a publié dans la *Gazette médicale d'Orient*, rédigée en langue française, un article intitulé : *L'œuvre de la Croix rouge et la Turquie* ; cet article a été reproduit

<sup>1</sup> Voir *Bulletin*, n° 27, p. 120.